



## DÉCISION DU MAIRE N° 2025-02

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service des Affaires Culturelles et Associatives

**Objet : Contrat de cession présenté par la société Collectivision pour la location d'un DVD pour une diffusion publique**

### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 2020-05/10 du 26 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre les décisions prévues aux articles L2122-21 et L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** d'organiser une séance de cinéma destinée notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Considérant** le contrat de cession présenté par la société Collectivision prévoyant la projection du film « Azur et Asmar », le mercredi 22 janvier 2025, à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

### Décide

**Article 1 :** Le contrat de cession avec la société Collectivision, sis 152 rue Claude François, 34080 Montpellier, représentée par Alex JAVELLY son directeur, est accepté ;

**Article 2 :** La projection du film « Azur et Asmar » sera présentée à 15h00 le mercredi 22 janvier 2025 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Article 3 :** Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

**Article 4 :** Le coût de la prestation est arrêté à 428.25€ (quatre cent vingt-huit euros et vingt-cinq centimes) TTC ;

**Article 5 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 6 janvier 2025



### Le Maire

1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté  
de communes Gally-Mauldre

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 08 janvier 2025  
Document rendu exécutoire le 08 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250109-2025-02-AR  
Date de réception préfecture : 09/01/2025